



Aide à personne âgée

Par Hego28

Ma mère est une personne âgée avec divers problèmes de santé. Je m'occupe de ma mère seule depuis à peu près 1 an et 1/2 et récemment avec son médecin traitant nous avons constaté qu'elle ne pouvait plus vivre seule chez elle car cela devenait dangereux. Je l'ai donc recueillie chez moi au mois d'octobre dernier.
Je souhaite demander une habilitation familiale, une curatelle ou autre ? afin de pouvoir m'occuper d'elle dans de bonnes conditions, pour avoir accès à son dossier médical, payer ses factures si besoins etc...
Manque de bol pour moi je dois obtenir l'accord de mon frère qui est visiblement aux abonnés absents et qui se fiche totalement de notre mère. Il ne répond à aucun courrier ou mail que je lui adresse.

Ma question est : quelle est la meilleure manière de procéder pour arriver à obtenir légalement le droit de m'occuper de ma mère ?

Je pose la question ici, avant de m'adresser à un avocat, pour avoir une première idée des possibilités que m'offre notre système juridique.

merci pour votre aide et passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez demander la mesure de protection même si votre frère est aux abonnés absents...

[url=<http://www.misesouscuratelle.com/mise-sous-curatelle/#:~:text=La%20mise%20sous%20curatelle%20est,%C3%A0%20compter%20de%20la%20demande.>]http://www.misesouscuratelle.com/.[/url]

Par Hego28

bonjour

merci beaucoup je vais regarder cela de plus près.

Est ce qu'une mesure de protection est forcément donnée à un proche ?

Par vivi2501

non vous pouvez passer par une association tutélaire type l'udaf avec ses nombreux scandales cf sur internet détournement d'argent, non paiement des factures etc..

Par vivi2501

non vous pouvez passer par une association tutélaire type l'udaf avec ses nombreux scandales cf sur internet détournement d'argent, non paiement des factures etc.. à éviter